



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

UN LIBRARY

S/PV.2701  
29 juillet 1986

JUL 31 1986

FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE  
SEPT CENT UNIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 29 juillet 1986, à 15 heures

Président : M. KASEMSRI

(Thaïlande)

Membres : Australie  
Bulgarie  
Chine  
Congo  
Danemark  
Emirats arabes unis  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Ghana  
Madagascar  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Trinité-et-Tobago  
Union des Républiques  
socialistes soviétiques  
Venezuela

M. HOGUE  
M. GARVALOV  
M. LI Luye  
M. GAYAMA  
M. BRUCKNER  
M. SHIKIR  
M. WALTERS  
M. de KEMOULARIA  
M. DUMEVI  
M. RAKOTONDRAMBOA  
  
Sir John THOMSON  
M. GRANDERSON  
  
M. SAFRONCHUK  
M. PABON GARCIA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 45.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord signaler qu'il n'est pas dans la tradition du Conseil de sécurité de voir interrompre les débats menés dans cette salle par des manifestations quelles qu'elles soient du public. En ma qualité de président, je ne permettrai donc pas de telles manifestations à l'avenir.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 22 JUILLET 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18230)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2700ème séance, j'invite la représentante du Nicaragua à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de Cuba, du Yémen démocratique, d'El Salvador, de l'Inde et de la République socialiste soviétique d'Ukraine à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, Mme Astorga Gadea (Nicaragua) prend place à la table du Conseil; M. Oramas Oliva (Cuba), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Meza (El Salvador), M. Krishnan (Inde) et M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Tchécoslovaquie, de la République arabe syrienne et du Viet Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à prendre part à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kulawiec (Tchécoslovaquie), M. Al-Atassi (République arabe syrienne) et M. Buixuan Nhat (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant des Etats-Unis à qui je donne la parole.

M. WALTERS (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais dire tout d'abord que ce n'est pas par manque de courtoisie à l'égard de l'un quelconque des orateurs que j'ai quitté la salle de matin. Je suis parti parce que j'avais été désigné comme principal représentant des Etats-Unis aux funérailles d'Averill Harriman, avec lequel j'ai travaillé pendant plusieurs années, et à l'égard duquel j'avais le plus grand respect.

Je voudrais simplement ajouter qu'à l'issue de ma déclaration, Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait des problèmes d'applaudissements. Je n'ai pas amené de claque ici.

Une fois de plus, nous sommes réunis pour examiner la situation au Nicaragua. C'est la douzième fois que le Nicaragua a demandé la réunion du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil se souviendront que la raison donnée pour la convocation de cette réunion - l'arrêt récemment rendu par la Cour internationale de Justice - est la même que celle invoquée par le Nicaragua pour la convocation de la réunion du Conseil au début du mois.

Les Etats-Unis ne le cèdent à aucune nation dans leur attachement au droit international. Aucun Membre de l'Organisation des Nations Unies n'a respecté et n'a appuyé avec autant de force et depuis aussi longtemps qu'eux la solution pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et autres normes du droit international. Nous ne sommes certainement pas disposés à nous faire donner des leçons de droit international par le Nicaragua, pays qui, délibérément, en vertu de sa politique d'Etat, a constamment violé le droit international, y compris les normes les plus fondamentales de la Charte des Nations Unies, pays qui a cherché à renverser les gouvernements de ses voisins et à refuser à son propre peuple le droit à l'autodétermination.

Le Nicaragua a maintenant obtenu un arrêt de la Cour internationale de Justice, qu'il trouve commode d'utiliser dans la guerre de propagande qu'il mène contre les Etats-Unis. Les Etats-Unis regrettent que le Nicaragua ait cherché à abuser de la Cour de cette manière.

M. Walters (Etats-Unis)

Les Etats-Unis ont dit, dès le début, que cette affaire ne se prêtait pas à un règlement judiciaire. La Cour a été invitée à traiter d'une partie minime, bien sélectionnée, de la crise en Amérique centrale. Demander à la Cour de régler la crise ne lui rend pas service, car le seul moyen de régler la crise passe par des négociations entre toutes les parties.

Ce n'est ni l'heure ni le lieu de se livrer à un exposé détaillé concernant la décision prise par la Cour le 27 juin et les avis impérieux divergents qui l'ont accompagnée. Il suffira de dire que nous croyons que la Cour n'a pas su appréhender correctement la situation en Amérique centrale. Elle s'est simplement trompée sur nombre des faits, et la conception qu'a la Cour du droit international applicable est sérieusement viciée à bien des égards. Le Nicaragua, cependant, ne semble pas faire de telles réserves. Est-ce que cela signifie que le régime sandiniste pense, comme la Cour, que l'opposition démocratique est une force indépendante non dirigée par les Etats-Unis? Nous l'espérons, car il est clair - pour les Etats-Unis, pour Contadora, mais, depuis tant d'années, non pour les Sandinistes - que le Nicaragua continuera d'être déchiré par la dissension tant qu'une réconciliation authentique ne sera pas réalisée par la négociation. Cette négociation est aussi nécessaire à la solution de la crise en Amérique centrale que les négociations entre le Nicaragua et les autres gouvernements d'Amérique centrale.

M. Walters (Etats-Unis)

Aujourd'hui le Nicaragua s'est efforcé de présenter la crise en Amérique centrale comme étant essentiellement un conflit entre les Etats-Unis et le Nicaragua. Le problème véritable n'est pas un conflit entre les comandantes sandinistes et les Etats-Unis. C'est un conflit entre les comandantes et le peuple très éprouvé du Nicaragua victime de la répression sandiniste croissante, c'est un conflit entre les comandantes et les voisins du Nicaragua victimes d'une agression sandiniste non provoquée.

La cause du conflit est évidente. C'est la trahison, par les Sandinistes eux-mêmes, de la révolution de 1979. Nous nous rappelons tous comment les Sandinistes ont fait le tour du monde en 1979 pour demander un appui contre la dictature de Somoza. Ils nous ont promis de promouvoir un gouvernement progressiste fondé sur une démocratie pluraliste, une économie mixte et le non-alignement. Nous nous rappelons notamment le message qu'ils ont envoyé à l'Organisation des Etats américains, une semaine à peine avant de prendre le pouvoir, promettant le plein respect des droits de l'homme et des élections libres.

Comme ces promesses sonnent creux aujourd'hui. Depuis sept ans les Sandinistes cherchent méthodiquement à consolider leur pouvoir et à évincer les secteurs qui ont lutté pour la démocratie en 1979. Ai-je besoin de rappeler qu'un des signataires de ce message de 1979, Alfonso Robelo, qui était alors membre de la junte, a été persécuté et contraint de fuir en exil. Lui et un autre membre de la junte révolutionnaire, Arturo Cruz, sont à présent les dirigeants de la résistance démocratique. Un autre signataire, Violeta Chamorro, a été diffamée et harcelée par les Sandinistes. Je crois que le commandant Ortega a dit qu'elle devrait être condamnée par un tribunal du peuple à 30 ans de prison pour ses crimes. Son fils, Pedro Joaquim, a été contraint de s'exiler. Le quotidien de la famille, La Prensa, a été fermé. Nous devons tous nous rappeler que ce sont les actes de Somoza contre La Prensa et en particulier l'assassinat de son éditeur, l'époux de Violeta Chamorro, qui ont contribué à déclencher la révolution de 1979.

Les véritables objectifs des comandantes figuraient dans un document désormais célèbre, le "Document de 72 heures" rédigé par les Sandinistes eux-mêmes en octobre 1979, quelques mois seulement après la chute de Somoza. Il montre clairement que les Sandinistes n'ont jamais eu la moindre intention d'honorer les promesses faites en 1979.

M. Walters (Etats-Unis)

Ce "Document de 72 heures" est un exposé de la politique et des objectifs du FSLN en septembre 1979, lorsque nombre de personnes, tant au Nicaragua qu'à l'étranger, comptaient encore que les Sandinistes respecteraient leurs promesses de pluralisme, d'économie mixte et de non-alignement. Quelques extraits de ce "Document de 72 heures", dont j'ai un exemplaire entre les mains et auquel je vais faire référence, mettent bien en évidence l'hypocrisie sandiniste :

"Le choix et l'organisation du gouvernement furent une tâche relativement facile car ils ne devaient pas être négociés avec les partis d'opposition de la bourgeoisie mais impliquaient seulement la nomination de personnalités patriotiques quelque peu représentatives."

"Il convient de noter qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'indications claires de contre-révolution armée de la part des forces somozistes extérieures qui menacerait réellement notre stabilité."

"Nous sommes une organisation dont l'aspiration suprême est le maintien du pouvoir révolutionnaire."

Alors qu'ils promettaient le pluralisme ils jetaient les bases d'un Etat à parti unique. Le soi-disant parti du "pluralisme et de la démocratie" a arrêté, harcelé et intimidé des dirigeants politiques démocratiques. Les "élections" de 1984 ont eu lieu sans la participation des principaux partis d'opposition. Même les petits partis qui y ont pris part ont depuis lors été sapés et rendus inefficaces.

Les Sandinistes ont également cherché à détruire les syndicats indépendants en obligeant les ouvriers à adhérer à de soi-disant syndicats entièrement sous leur contrôle. Le parti qui revendique la représentation des ouvriers et des paysans a interdit les grèves en 1981, bien avant qu'il ait reconnu l'existence d'une résistance armée de quelque importance. Depuis lors des centaines de dirigeants syndicaux et de militants ont été emprisonnés, et de nombreux autres ont été contraints de s'exiler.

Tout en proclamant publiquement leur attachement à l'économie mixte, les Sandinistes ont secrètement exprimé leur volonté d'écraser la "bourgeoisie traîtresse". Ils ont qualifié le secteur privé de principal ennemi de la révolution et ont établi des plans pour attaquer ses dirigeants "dès la première occasion". Aujourd'hui, beaucoup d'hommes d'affaires éminents et membres des

M. Walters (Etats-Unis)

professions libérales du Nicaragua sont partis, et nombre d'entre eux étaient de fermes partisans de la révolution.

Dans leur zèle d'écraser le secteur privé et d'étendre le contrôle de l'Etat à tous les aspects de la vie économique, les Sandinistes ont paralysé l'économie nicaraguayenne. Alors que les Sandinistes imputent la responsabilité de la crise économique actuelle à la guerre civile et aux sanctions commerciales des Etats-Unis c'est en réalité leur propre politique économique qui est responsable des souffrances du peuple nicaraguayen.

Tandis que le peuple nicaraguayen connaît les plus grandes difficultés - y compris des pénuries sans précédent de vivres et de produits de première nécessité, un chômage élevé, une inflation galopante et une baisse notable des salaires réels - l'élite sandiniste mène une vie choyée. Tandis que la majorité de la population vit dans des bidonvilles, les comandantes sont installés dans les villas luxueuses de Somoza et de sa suite. Tandis que les pauvres de Managua voient même leur eau potable quotidienne sévèrement rationnée, les comandantes s'amuse dans la piscine de l'ancien club privé de Somoza. Tandis que la plupart des Nicaraguayens s'entassent dans des autobus complètement éculés ou à l'arrière de vieux camions, les comandantes se déplacent dans des voitures luxueuses nouvellement importées. Tandis que le Nicaraguayen moyen fait interminablement la queue même pour se procurer des produits de première nécessité, les comandantes obtiennent à grands frais des produits étrangers dans des magasins qu'eux seuls sont autorisés à fréquenter. Tandis que le peuple nicaraguayen souffre, les comandantes font le tour du monde en faisant étalage de leur richesse nouvellement acquise.

Bien que certains membres de la communauté internationale aient été trompés durant de nombreuses années sur la nature répressive du régime, la vérité sur les violations des droits de l'homme commises par les Sandinistes est à présent largement connue. Ces soi-disant défenseurs des droits de l'homme ont éliminé pour ainsi dire tous les droits civils, y compris la liberté de la presse et la liberté d'assemblée. Les Sandinistes, qui se présentent comme un parti de liberté, ont besoin d'une police secrète 10 fois plus importante que celle de Somoza. Ils détiennent des milliers de prisonniers politiques - il y en a d'ailleurs beaucoup plus que sous Somoza, et plus que dans tout autre pays de l'hémisphère sauf un, que nous entendrons plus tard dans ce débat. Détenus indéfiniment et sans procès dans

M. Walters (Etats-Unis)

les bâtiments de la police secrète et soumis à toutes sortes de tortures physiques et psychologiques, nombre de ces prisonniers se voient refuser tout contact avec une organisation extérieure quelconque, même avec le Comité international de la Croix Rouge. Beaucoup de prisonniers disparaissent à jamais, victimes de "mesures spéciales".

Le récent rapport sur les droits de l'homme au Nicaragua établi par la Ligue internationale des droits de l'homme brosse un sombre tableau. Il vaut la peine d'en citer quelques passages importants.

Au sujet des syndicats :

"Les violations des droits de l'homme comprennent l'interdiction des grèves, des négociations collectives et autres activités syndicales, les arrestations et les harcèlements de centaines de dirigeants et membres des syndicats et l'occupation par le gouvernement des bureaux des syndicats ... Ces harcèlements comprennent les licenciements, les pots-de-vin, les arrestations, les menaces et le chantage ... Le Gouvernement nicaraguayen a par conséquent violé l'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 8 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels."

Au sujet des arrestations et détentions :

"Les suspects politiques n'ont pas le droit de recevoir des informations sur les chefs d'accusation, de consulter des avocats, d'avoir la visite des membres de leur famille, ni de recourir au droit fondamental d'habeas corpus. Le gouvernement ne publie pas non plus la liste complète des détenus ... Le Gouvernement nicaraguayen limite les droits à la liberté et à la sécurité de la personne, en violation des articles 9 et 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques."

Au sujet des conditions de détention :

"Le Nicaragua est responsable des tortures, des traitements inhumains et dégradants ou des châtiments. Les méthodes de torture signalées par les prisonniers nicaraguayens comprennent le passage à tabac, le viol, les simulacres d'exécution, les menaces de mort, les privations de nourriture et de sommeil, les positions forcées, l'isolement prolongé, la détention prolongée dans l'obscurité, le refus prolongé de soins médicaux, le port de la

M. Walters (Etats-Unis)

cagoule et l'immersion dans l'eau ... Le Nicaragua par conséquent viole l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Déclaration des Nations Unies sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention des Nations Unies contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants et le châtement, la Convention interaméricaine pour prévenir et punir la torture."

Au sujet des tribunaux :

"La plupart des condamnations reposent essentiellement sur les propres déclarations des défendeurs obtenues par la force ou la torture. Les procédures ont lieu à huis clos. Le pourcentage de condamnation est tellement élevé qu'il dénote une prédisposition à condamner."

M. Walters (Etats-Unis)

Pour donner d'autres exemples de la manière dont les Nicaraguayens traitent leurs propres citoyens, les mauvais traitements que les Sandinistes infligent aux Indiens Miskitos depuis 1981 choquent le monde civilisé. Ils ont contraint des dizaines de milliers d'Indiens à l'exil et ont incité nombre d'entre eux, autrefois pacifiques, à recourir aux armes pour défendre leurs foyers contre les Sandinistes. Les Sandinistes ont transformé le tiers oriental du Nicaragua en territoire quasi occupé.

Rien peut-être ne montre plus clairement la trahison des Sandinistes à l'égard de ceux qui les ont appuyés en 1979 que la répression de l'Eglise. L'archevêque Obando y Bravo, aujourd'hui cardinal, a amené l'Eglise à adopter une position ferme en faveur de la justice et de la liberté au cours de la révolution. Certains des commandants doivent leur vie à son intervention. Depuis la révolution, des dirigeants de l'Eglise ont été attaqués et diffamés pour avoir continué à promouvoir la justice et la liberté et à résister à la répression sandiniste. Le quotidien de l'Eglise a été confisqué et son émetteur de radio fermé. La police secrète a occupé son institution de service social. De nombreux prêtres ont été détenus et intimidés. Quelque 20 prêtres et religieuses ont été expulsés. Même les religieuses de l'ordre de Mère Thérèse n'ont pas reçu l'autorisation d'entrer dans le Nicaragua des Sandinistes.

Ces dernières semaines, la persécution des Sandinistes contre l'Eglise s'est intensifiée. Deux dirigeants clefs, l'évêque Vega et Mgr Carballo, tous deux citoyens nicaraguayens, ont été bannis de leur propre pays, où ils sont nés. Le pape Jean Paul II a vu lui-même l'abîme dans lequel étaient tombés les Sandinistes lorsqu'ils ont envoyé des individus interrompre la messe lors de sa visite en 1983. Il a parlé pour tous les catholiques en condamnant ces actes indignes. L'Eglise catholique est la plus importante au Nicaragua et a donc subi le plus fort de la répression sandiniste. D'autres organisations religieuses, cependant, ont également été victimes. Moraves, mormons, adventistes du septième jour, témoins de Jéhova et juifs, tous, ont été persécutés.

Etant donné cette politique de répression, il ne saurait y avoir de doutes quant à la raison pour laquelle des centaines de milliers de Nicaraguayens ont quitté leur patrie pour échapper à la tyrannie. Pour quelle raison des dizaines de milliers de Nicaraguayens se sont soulevés en rébellion armée?

M. Walters (Etats-Unis)

La portée de la trahison des Sandinistes à l'égard du peuple nicaraguayen n'est nulle part plus visible que dans le renforcement militaire massif. Comme ils le reconnaissent dans le "Document des 72 heures", ils n'ont fait face à aucune menace. Cependant, ils ont d'emblée prévu de créer la machine militaire la plus importante de l'histoire de l'Amérique centrale. En recourant à la coercition et à une conscription très impopulaire, les Sandinistes ont créé une armée 10 fois supérieure à celle de Somoza. Ils ont reçu de leurs alliés cubains et soviétiques un arsenal sans précédent dans la région - des légions de tanks et de transports blindés, des hélicoptères de combat, des pièces d'artillerie et des lance-roquettes et un vaste stock d'équipements d'appui. Les Sandinistes ont transformé le Nicaragua en camp armé. Approvisionnés par d'autres et agissant pour d'autres, ils se plaisent à assumer le rôle de David confrontant ce qu'ils appellent le Goliath de l'Amérique du Nord. En fait, les Sandinistes sont, en termes militaires, le Goliath de l'Amérique centrale.

Les Sandinistes accusent faussement la résistance démocratique de n'être qu'une bande de mercenaires. Qui sont les véritables mercenaires au Nicaragua? Ce sont les milliers de Cubains militaires et membres du personnel de sécurité et d'autres "internationalistes" que les Sandinistes ont importés pour maintenir leur Etat répressif. Ces mercenaires participent à toutes les activités, depuis le pilotage des hélicoptères de combat jusqu'à la formation de la police secrète. Il n'y a pas d'Américains au Nicaragua qui tuent des Nicaraguayens, mais il y a des Cubains au Nicaragua qui tuent des Nicaraguayens.

Les Sandinistes ont nié à leur propre peuple le droit à l'autodétermination. Mais plus inquiétantes encore sont leurs attaques contre les voisins.

Tout en proclamant le non-alignement, les Sandinistes ont envisagé d'emblée de s'allier avec Cuba et avec le bloc soviétique, comme cela ressort du "Document des 72 heures". Vers 1980, ce parti du "non-alignement" a appuyé à fond les guérilleros marxistes qui cherchaient à renverser le Gouvernement d'El Salvador. Les preuves de cet appui sont nombreuses et irréfutables. Elles vont des déclarations d'anciens guérilleros et des masses de documents saisis aux preuves matérielles, y compris armes et munitions, dont il est possible de retrouver l'origine grâce aux numéros de série.

L'"internationalisme révolutionnaire" des Sandinistes ne se limite pas à El Salvador. Il fournit une assistance secrète à des groupes subversifs dans toute

M. Walters (Etats-Unis)

la région. Les Sandinistes ont participé directement aux tentatives d'infiltration d'éléments subversifs au Honduras en 1983 et 1984, comme l'ont eux-mêmes reconnu des éléments subversifs capturés.

Les Sandinistes ont également appuyé des terroristes au Costa Rica, et leurs agents ont cherché à maintes reprises à mener à bien des assassinats dans ce pays. On connaît bien la filière nicaraguayenne pour ce qui est des armes utilisées par les M-19 colombiens dans l'attaque sanglante lancée contre le Palais de Justice à Bogota. Les autorités colombiennes ont déclaré que l'une des raisons essentielles de ce raid, au cours duquel 11 juges de la Cour suprême ont été tués, était la destruction des dossiers judiciaires relatifs aux poursuites engagées contre des trafiquants de drogue. Le commandant Tomas Borges, ministre de l'intérieur sandiniste, a participé à Managua à un service commémoratif en l'honneur des terroristes tués lors de cette attaque.

Il est paradoxal d'entendre les Sandinistes défendre passionnément le principe de non-ingérence. Dans leur lutte pour renverser Somoza, les Sandinistes n'étaient que trop heureux d'accepter toutes les formes d'assistance - armements, finances, appui logistique, formation, aide organisationnelle - de nombreuses autres nations et d'opérer sur le territoire d'autres nations et d'y préparer des attaques. La révolution de 1979 a renversé Somoza avec l'aide d'autres nations. A peine deux ans plus tard, la guerre civile nicaraguayenne reprenait alors que les éléments démocratiques de l'alliance révolutionnaire, désillusionnés et honnis, reprenaient les armes pour sauver la révolution trahie. Dans la guerre civile qui fait rage au Nicaragua aujourd'hui, les deux factions de l'alliance révolutionnaire originelles - communistes et non-communistes - reçoivent une aide d'autres pays. La guerre civile se poursuivra aussi longtemps que la réconciliation nationale ne sera pas réalisée au Nicaragua.

Les Sandinistes ont l'outrecuidance de condamner, sur la base d'une prétendue intervention, les nations qui sont elles aussi victimes de l'agression sandiniste. C'est la pire forme d'hypocrisie dont font preuve les Sandinistes, qui ont eux-mêmes fomenté la subversion, les assassinats et le terrorisme dans ces pays et ont utilisé les forces régulières du Nicaragua dans des attaques à travers les frontières.

Les Etats-Unis ont toujours appuyé les efforts en faveur d'un règlement d'ensemble de la crise en Amérique centrale. Nous avons dit à maintes reprises que

M. Walters (Etats-Unis)

nous appuyons le processus de Contadora et que nous respecterions une application complète, vérifiable et simultanée des objectifs énoncés dans le Document de Contadora de 1983. Ainsi que l'a dit le président Reagan, le 24 juin, nous appuierons tout règlement négocié qui instaure une démocratie authentique au Nicaragua : nous n'appuierons pas un document qui n'est qu'un bout de papier et qui trahit le droit à la liberté du peuple nicaraguayen.

Nous avons toujours recherché des négociations significatives avec les commandants sandinistes. Nous avons cherché à réaliser un modus vivendi avec eux par l'intermédiaire de notre ambassade à Managua et par l'intermédiaire de nombreuses délégations de haut niveau qui se sont rendues à Managua - y compris le secrétaire d'Etat Schultz - et par le biais d'une série de pourparlers entre des hauts fonctionnaires, en 1984.

Ce matin, le Président nicaraguayen a proposé une nouvelles série de négociations bilatérales avec les Etats-Unis. Si les Sandinistes envisagent maintenant sérieusement de rechercher un accord avec leurs voisins et leur opposition, nous sommes disposés à reprendre les négociations bilatérales. Nous sommes disposés à traiter toute la gamme des problèmes qui troublent les relations entre nos deux pays.

Etant donné que le problème essentiel n'est pas un problème entre le Nicaragua et les Etats-Unis mais entre les Sandinistes et les voisins du Nicaragua et entre les Sandinistes et leur propre peuple, de telles discussions bilatérales n'ont aucune chance d'aboutir si elles ont lieu dans le vide. Elles doivent s'accompagner de pourparlers sérieux entre les Sandinistes et leurs voisins et les Sandinistes et leur propre peuple.

Des discussions bilatérales entre les Etats-Unis et le Nicaragua doivent avoir lieu dans le cadre et à l'appui du processus de paix régional. En 1983, le Nicaragua et les autres Etats d'Amérique centrale ont reconnu que la démocratisation était essentielle à une paix durable. Aujourd'hui, les quatre autres nations sont de véritables démocraties, conformément à la tendance vers la démocratisation de toute l'Amérique latine. Seul le Nicaragua va dans le sens inverse. Seul le Nicaragua s'éloigne de la démocratie et devient une dictature de plus en plus répressive.

Des discussions bilatérales entre les Etats-Unis et le Nicaragua doivent avoir lieu simultanément avec un dialogue entre les commandants et l'opposition

M. Walters (Etats-Unis)

nicaraguayenne. En maintes occasions, les dirigeants et de l'opposition civile et de l'opposition armée ont demandé le dialogue sans conditions. L'Eglise catholique a préconisé à maintes reprises pareil dialogue national et a offert ses bons offices. Les Sandinistes sont restés intransigeants. Ils ont rejeté toutes les ouvertures et ont attaqué haineusement tous ceux qui proposaient des pourparlers de paix, les qualifiant de traîtres.

M. Walters (Etats-Unis)

Le prétexte que les Sandinistes utilisent pour justifier leur intransigeance est que la résistance démocratique est une force de mercenaires au service des Etats-Unis. Il semble que, pour les Sandinistes, quiconque leur lance un défi - qu'il s'agisse d'un prêtre, d'une personnalité politique, d'un militant syndical ou d'un journaliste - est automatiquement dénoncé comme contre-révolutionnaire et agent de la CIA. Dans une lettre poignante adressée à Daniel Ortega, qui a été publiée ce matin dans le New York Times, Violeta Chamorro, de la Prensa, déclare :

"Commandant Ortega, il se passe la même chose ici, au Nicaragua, que dans d'autres pays sous dictature communiste : tant de mensonges sont proférés tous les jours que personne ne vous croira plus le jour où vous direz la vérité."

La Cour internationale de Justice a discrédité l'argument des Sandinistes. En dépit de la vaste quantité de preuves et de témoignages - dont la plupart ont été présentés par le Nicaragua dans l'espoir de démontrer que la résistance démocratique ne comprenait rien d'autre que "des mercenaires de la CIA" - la Cour a constaté que la résistance démocratique était une force autonome qui ne dépendait pas des Etats-Unis.

Quelle sera désormais l'excuse des Sandinistes pour refuser de négocier avec leur propre peuple? Essaieront-ils de ne pas tenir compte de cette partie de l'arrêt de la Cour? N'accepteront-ils que les parties de l'arrêt de la Cour qui sont à leur goût? Si tel est le cas, ce sera la preuve que leur prétendu attachement à l'application de l'arrêt de la Cour n'est rien d'autre qu'un effort de propagande des plus cyniques et des plus transparents.

Si les Sandinistes recherchent la paix, la porte leur est ouverte. Nous sommes disposés à engager des pourparlers. Qu'ils montrent qu'ils sont prêts à entamer des négociations sérieuses avec leurs voisins. Qu'ils s'attablent donc avec leur propre peuple - qui comprend un grand nombre d'anciens alliés dans la lutte contre Somoza - pour oeuvrer à la réalisation des premiers objectifs de la révolution de 1979. La porte qui conduit à la paix est ouverte et c'est maintenant aux Sandinistes de la franchir.

Je voudrais mentionner brièvement le communiqué adopté par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à New York, le 28 juillet. Sa partialité en faveur des vues sandinistes est ahurissante et inquiétante.

Il n'a d'exigences qu'à l'égard des Etats-Unis. On ne demande rien du Nicaragua : ni qu'il cesse d'opprimer son propre peuple, ni qu'il mette un terme au

M. Walters (Etats-Unis)

génocide contre les Indiens Miskitos, ni qu'il mette fin à son agression contre ses voisins, ni qu'il rétablisse la liberté de son propre peuple.

C'est un document scandaleusement partial. Et, comme je l'ai dit en d'autres occasions, l'alignement des pays non alignés contre les Etats-Unis, l'utilisation de deux poids deux mesures par les pays non alignés se manifestent une fois encore dans ce document qui mine sérieusement le concept du véritable non-alignement.

Daniel Ortega a trouvé aux Etats-Unis une tribune d'où il peut parler, un auditoire pour l'écouter et la liberté d'attaquer le pays où il se trouve, toutes choses qui seraient refusées à tout étranger au Nicaragua à qui ne conviendrait pas la politique du Gouvernement nicaraguayen. Mais là se trouve probablement la différence fondamentale entre la tyrannie et la liberté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KRISHNAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier et remercier les membres du Conseil qui ont permis à ma délégation de prendre la parole à cette réunion du Conseil de sécurité.

Ma délégation a déjà eu l'occasion, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je me souviens que la dernière réunion du Conseil de sécurité à laquelle ma délégation a eu l'occasion d'intervenir, avait également été convoquée à la demande du Nicaragua.

Nous avons, ce mois-ci, marqué le septième anniversaire de la victoire du peuple nicaraguayen sur la dictature de Somoza. Nous saluons le Nicaragua en cet important anniversaire, qui est historique non seulement dans son propre contexte mais dans celui des peuples et des nations du monde entier. Depuis sept ans déjà, le Nicaragua a cherché à reconstruire sa société et à ranimer les espoirs de son peuple. Le Mouvement des pays non alignés est fier d'avoir pris part à cette entreprise et il continuera d'y prendre part.

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni hier au Siège des Nations Unies pour examiner la situation en Amérique centrale, à la lumière de l'arrêt rendu le 27 juin 1986 par la Cour internationale de Justice dans l'affaire des "Activités militaires et paramilitaires menées au Nicaragua et contre ce pays". Je voudrais donner lecture officiellement du communiqué publié par le Bureau :

M. Krishnan (Inde)

"Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni à New York le 28 juillet 1986 pour examiner la situation en Amérique centrale, à la lumière de l'arrêt rendu le 27 juin 1986 par la Cour internationale de Justice dans l'affaire des 'Activités militaires et paramilitaires menées au Nicaragua et contre ce pays'. Le Bureau a entendu une déclaration du Ministre des relations extérieures du Nicaragua dans laquelle celui-ci a évoqué cette affaire et la menace que constitue la poursuite de ce différend pour la paix et la sécurité internationales.

Le Bureau a rappelé que les ministres du Bureau de coordination des pays non alignés, réunis à New Delhi en avril 1986, avaient 'instamment prié tous les Etats de tenir fidèlement leurs engagements envers la Cour internationale de Justice, et spécialement d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour et de respecter ses décisions et arrêts dans l'examen de l'affaire du Nicaragua'. Les ministres avaient également demandé aux Etats-Unis de respecter la décision du 10 mai 1984 sur les mesures conservatoires et l'arrêt du 2 novembre 1984 sur la compétence de la Cour et la recevabilité de la requête déposée le 9 avril 1984 par le Nicaragua.

Notant avec satisfaction l'arrêt rendu le 27 juin 1986 par la Cour internationale de Justice dans l'affaire des 'Activités militaires et paramilitaires menées au Nicaragua et contre ce pays', le Bureau a instamment prié les Etats-Unis de respecter strictement et immédiatement cet arrêt. Le Bureau a demandé à nouveau qu'il soit mis immédiatement fin à toutes les menaces, attaques et actes hostiles et au débat sur l'attribution de fonds et l'octroi de soutiens financiers à des groupes mercenaires par le Congrès américain ainsi qu'aux mesures économiques coercitives prises à l'encontre du peuple et du Gouvernement nicaraguayens qui ont tous pour objet, à court terme, de renverser le gouvernement légitimement constitué de ce pays et d'accroître le risque d'un conflit généralisé.

Le Bureau a une fois de plus instamment prié le Gouvernement des Etats-Unis de reprendre les pourparlers avec le Nicaragua en vue de parvenir à un accord spécifique relatif à la paix dans cette région sur la base du principe du respect mutuel, de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples, afin d'assurer la normalisation des relations entre les deux pays.

M. Krishnan (Inde)

Le Bureau a réaffirmé son soutien aux efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui en vue de trouver une solution politique pacifique et négociée à la crise en Amérique centrale.

Le Bureau a réaffirmé sa ferme solidarité avec le Nicaragua et a appelé tous les membres du Mouvement non aligné ainsi que la communauté internationale à manifester leur solidarité au Nicaragua et à lui apporter toute l'aide qu'il pourrait demander pour lui permettre de préserver son autodétermination, son indépendance nationale, sa souveraineté et son intégrité territoriale." (S/18244)

Nous nous souvenons que la situation en Amérique centrale a été portée à l'attention du Conseil en mars 1982. A cette occasion, M. Daniel Ortega Saavedra, en sa qualité de coordinateur de la Junte de gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, était venu faire une déclaration au Conseil. Nous sommes honorés de le revoir aujourd'hui aux Nations Unies en sa qualité de président élu de son pays. Nous avons écouté son intervention au Conseil avec intérêt et attention. Il est évident que la situation qui règne dans la région continue de se détériorer depuis quatre ans, et cela devrait être une source de grave préoccupation pour tous, particulièrement pour le Conseil de sécurité.

M. Krishnan (Inde)

C'est la douzième fois que le Nicaragua demande au Conseil de sécurité de sauvegarder son intégrité et de protéger son caractère en tant que nation souveraine, indépendante et non alignée. Il y a 14 mois, en mai 1985, la résolution 562 (1985) du Conseil de sécurité réaffirmait que le Nicaragua et les autres nations centraméricaines avaient le droit de choisir librement leur propre système politique et économique sans ingérence étrangère, subversion, coercition directe ou indirecte ni menaces de quel que sorte que ce soit. Aujourd'hui, pourtant, ces actes inadmissibles se poursuivent - en fait, ils se sont même intensifiés. Le Nicaragua n'a pas jusqu'à présent obtenu l'appui qu'il attendait du Conseil. Dans l'intervalle, la Cour internationale de Justice s'est prononcée par un arrêt formulé dans des termes clairs et sans équivoque :

"La Cour a constaté dans le présent arrêt que, par ses activités à l'égard du demandeur, le défendeur a violé plusieurs principes du droit international coutumier. Elle doit cependant aussi rappeler un autre principe du droit international ... celui qui veut que les parties à un différend dont la persistance risquerait de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'efforcent d'y trouver une solution par des moyens pacifiques. Consacré par l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, qui indique d'autre part plusieurs plusieurs moyens pacifiques auxquels il est possible de faire appel, ce principe a également le caractère d'une règle de droit international coutumier." (S/18221, par. 290)

La Cour a également rappelé aux deux parties :

"... la nécessité de coopérer avec les efforts de Contadora pour rechercher une paix définitive et durable en Amérique centrale, conformément au principe de droit international coutumier qui prescrit le règlement pacifique des différends internationaux." (ibid., par. 291)

Il a été fait mention ici à diverses occasions dans le passé de facteurs politiques et économiques inhérents à la région de l'Amérique centrale comme si l'on voulait suggérer que l'ingérence ouverte et cachée et l'intervention extérieure sont un moyen de surmonter ces facteurs. Le Mouvement des pays non alignés n'ignore pas ces facteurs. A la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue en avril 1986, les ministres ont pris note de la situation de pauvreté et d'oppression dont cette région a historiquement souffert. Ils ont également réitéré que le processus de changement en Amérique

M. Krishnan (Inde)

centrale ne pouvait s'expliquer en fonction de l'affrontement idéologique entre blocs militaires. Ils ont aussi réaffirmé qu'il fallait agir de façon concrète pour garantir la sécurité des Etats d'Amérique centrale, de façon à aboutir à l'instauration d'un climat de stabilité et de confiance qui serve de base à la paix et à la coopération en Amérique centrale. Ils ont reconnu que l'arrêt immédiat de tous les actes d'agression contre le Nicaragua constituait une étape fondamentale vers la réalisation de ces objectifs.

Cette position du Mouvement des non-alignés ne découle pas seulement de ce qu'il sait que l'instabilité et la déstabilisation en Amérique centrale constituent un danger pour la paix et la sécurité du monde entier, mais aussi de ce qu'il réalise que la véritable souveraineté des Etats de la région sera un élément positif dans les efforts à l'échelle mondiale. Se réunissant pour la première fois dans la région des Antilles, à Georgetown en 1972, la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés avait

"reconnu que la réalisation de l'indépendance totale et authentique de l'Amérique latine était un élément essentiel du processus général d'émancipation des pays en voie de développement et de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales."

En fait, au tout premier sommet du Mouvement, réuni à Belgrade en 1961, les chefs d'Etat ou de gouvernement s'étaient déclarés

"résolus à empêcher qu'aucune intimidation, immixtion ou intervention ne vienne entraver l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination, y compris leur droit de poursuivre une politique constructive et indépendante pour obtenir et maintenir leur souveraineté."

"Il y a tellement de choses", a écrit Pablo Neruda, "que l'on veut oublier et pourtant que l'on n'oublie pas". Chaque cas d'ingérence et d'instigation étrangère dans cette région ou dans toute autre partie du monde rappelle à tous ceux d'entre nous qui ont surmonté leur passé colonial que le combat n'est pas vraiment fini. Chaque cas renouvelle notre volonté d'être les dignes héritiers de notre histoire et les dignes auteurs de notre avenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Yémen démocratique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Votre sagesse proverbiale et vos qualités de diplomate nous font espérer que le Conseil réussira dans ses efforts en vue d'établir des conditions de paix et de stabilité dans la région de l'Amérique centrale.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, exprimer par votre truchement toute notre gratitude à votre prédécesseur, M. Rabetafika, ambassadeur de Madagascar, qui, pendant sa présidence du Conseil le mois dernier a su s'acquitter avec efficacité de sa tâche, grâce à sa compétence et à ses qualités diplomatiques.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Président du Nicaragua, M. Daniel Ortega, qui participe aux réunions du Conseil de sécurité tenues à la demande de son gouvernement. Je voudrais dans ce contexte et au nom de mon gouvernement dire combien nous apprécions les efforts infatigables du Gouvernement du Nicaragua pour régler les différends par des moyens pacifiques inspirés des principes de la Charte des Nations Unies. Nous pensons que ces efforts renforcent la crédibilité des Nations Unies en tant qu'instrument international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies concernant le règlement pacifique des différends prévoit que :

"Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix."

En se fondant sur ce principe et sur d'autres textes pertinents des statuts de la Cour internationale de Justice, le Nicaragua, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, a présenté une plainte contre les Etats-Unis d'Amérique à la Cour internationale de Justice, concernant la violation par les Etats-Unis des règles applicables du droit international en armant, en entraînant et en dirigeant les contre-révolutionnaires et en posant des mines dans des ports du Nicaragua et pour d'autres actes d'agression commis par le Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

Compte tenu de ces faits, la Cour internationale de Justice, qui est l'organe chargé de régler les différends qui lui sont soumis conformément aux règles du droit international, a statué sur la plainte du Nicaragua et rendu un arrêt selon lequel les Etats-Unis d'Amérique ont violé leurs obligations en vertu du droit international coutumier, s'agissant de l'intervention dans les affaires d'autres Etats, du non-recours à la force, de la violation de la souveraineté nationale et de l'entrave au commerce maritime.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

La Cour a décidé que les Etats-Unis d'Amérique ont, à l'encontre du Nicaragua, violé leurs obligations découlant de l'article XIX du Traité d'amitié, de commerce et de navigation signé par le Nicaragua et les Etats-Unis d'Amérique le 21 janvier 1956. On sait que le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas encore réagi de façon positive à l'arrêt de la Cour internationale de Justice, organe créé par la communauté internationale pour le règlement des différends internationaux. En outre, les Etats-Unis ont délibérément intensifié leurs interventions dans les affaires intérieures du Nicaragua. Tout récemment, le Congrès des Etats-Unis a approuvé la fourniture d'une aide de 100 millions de dollars aux contre-révolutionnaires, ce qui montre que les Etats-Unis multiplient leurs desseins contre le Nicaragua en vue de destituer le régime politique actuel de ce pays. Cette décision aura des conséquences désastreuses pour la sécurité et la stabilité de la région et favorisera, en outre, une recrudescence de la tension dans cette partie du monde.

La demande de réunion du Conseil de sécurité présentée par le Nicaragua et la présence de S. Exc. M. Daniel Ortega Saavedra, président du Nicaragua, venu à cette réunion pour dénoncer l'attitude négative des Etats-Unis et leur refus de se conformer à l'arrêt de la Cour internationale de Justice mettent le Conseil de sécurité dans l'obligation de s'acquitter d'un devoir international extrêmement important, à savoir, examiner, de façon approfondie, les moyens de mettre fin aux violations persistantes du droit international commises par les Etats-Unis du fait des actes qu'ils mènent contre le Nicaragua.

Cet organe, qui incarne les aspirations de la communauté internationale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit oeuvrer pour amener les Etats-Unis à accepter les arrêts pertinents de la Cour internationale de Justice afin d'épargner à l'Amérique centrale une nouvelle intensification de la tension et de permettre aux peuples des pays de la région de vivre dans la stabilité et la paix.

Dans ce contexte, le Yémen démocratique pense que cet organe doit donner un nouvel élan aux efforts du Groupe de Contadora en vue de faciliter un règlement d'ensemble pacifique des problèmes de la région. Les Etats-Unis, en leur qualité de membre du Conseil de sécurité, devraient s'associer au consensus international qui s'est fait jour sur la nécessité de régler les problèmes de l'Amérique centrale

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

par des moyens pacifiques, grâce aux efforts du Groupe de Contadora, qui bénéficiait, dans le passé, de l'appui des Etats-Unis. Nous croyons que c'est la seule façon d'éviter une recrudescence de la tension dans la région.

Quant aux menaces, au recours à la force ou à l'intervention dans les affaires intérieures d'Etats souverains, ce sont là des actes qui violent le droit international et les buts de la Charte des Nations Unies et qui vont, en outre, à l'encontre des efforts faits par les pays d'Amérique centrale pour établir la paix et la sécurité dans la région.

Le Yémen démocratique condamne toutes formes d'activité politique qui conduisent à la perpétration d'actes d'agression contre le Nicaragua et lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il fasse droit à la demande que lui a présentée le Nicaragua de faire en sorte que les Etats-Unis respectent les arrêts rendus par la Cour internationale de Justice et de les prier de mettre fin à leurs desseins qui visent à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Nicaragua, à leurs interventions dans les affaires intérieures de ce pays et à leurs actes qui empêchent celui-ci de choisir librement son régime social, économique et politique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Yémen démocratique des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KULAWIEC (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous remercier et remercier les autres membres du Conseil d'avoir permis à ma délégation de prendre la parole au Conseil pour la deuxième fois ce mois-ci.

Le Conseil de sécurité est réuni à nouveau sous votre présidence pour examiner les actes menés par le Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua. Nous avons pleinement appuyé cette nouvelle réunion du Conseil consacrée à l'examen de cette question en raison de la gravité de la situation et de la diffusion des documents officiels de la Cour internationale de Justice de l'Organisation des Nations Unies et de l'arrêt qu'elle a rendu le 27 juin dernier. Nous estimons qu'il est très important que, dans son examen, le Conseil de sécurité s'en tienne au fond du problème et empêche que le débat ne s'enlise dans des questions de procédure.

Les juges de la Cour internationale de Justice se sont acquittés d'une tâche énorme. Cette instance qui fait hautement autorité a estimé que la politique que

M. Kulawiec (Tchécoslovaquie)

pratique le Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua est agressive et, par conséquent, illégale.

La documentation volumineuse qui rend compte de la procédure de la Cour internationale de Justice ainsi que de l'arrêt rendu par cette instance, - l'un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies - prouve que le Gouvernement des Etats-Unis se livre à des activités étendues de sabotage contre le Nicaragua, qui visent à renverser le gouvernement de ce pays et à modifier son système social. Nous avons ainsi eu l'occasion de prendre connaissance d'un certain nombre d'aspects de cette guerre non déclarée, organisée, financée et menée par le Gouvernement des Etats-Unis et par des forces qui relèvent pleinement de ce gouvernement.

La situation au Nicaragua, la détermination du Gouvernement et du peuple nicaraguayens de défendre leur pays, ainsi que les conséquences des attaques perpétrées par les mercenaires contre-révolutionnaires ont pu être constatées sur place, il y a deux semaines, par les délégations de plus de 80 pays de toutes les régions du monde, y compris la Tchécoslovaquie, venues participer à la célébration du septième anniversaire de la victoire de la révolution sandiniste. Au cours de ces festivités, un autre crime fut planifié par les contras - une tentative d'assassinat contre le président Ortega. Cette tentative d'assassinat a heureusement été déjouée, mais les attaques perpétrées par les anciens membres de la garde de Somoza a déjà coûté la vie à 14 000 Nicaraguayens.

Il n'est guère nécessaire de répéter toutes les décisions de la Cour internationale de Justice, y compris celle selon laquelle l'armement, l'entraînement et le financement des contras constituent une violation du droit international et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat.

Dans cet ordre d'idées, ma délégation estime que le manuel de la Central Intelligence Agency (CIA) relatif aux "opérations psychologiques" et la brochure d'instructions aux saboteurs ont joué un rôle négatif important dans l'intensification des actes de violence et de terreur perpétrés par les contras et que la responsabilité morale complète des conséquences de cette "instruction" de bandits incombe au Gouvernement des Etats-Unis.

M. Kulawiec (Tchécoslovaquie)

La République du Nicaragua est un pays en développement qui fait face à un grand nombre de problèmes économiques. En raison de l'agression impérialiste menée contre lui, ce pays subit de graves pertes humaines et matérielles qui rendent sa situation d'ensemble encore plus difficile. Le Nicaragua a présenté à la Cour internationale de Justice une demande de réparation s'élevant à 370,2 millions de dollars des Etats-Unis. Malheureusement, les dégâts causés au Nicaragua augmenteront sans doute à mesure que les activités de subversion et de sabotage des contras s'intensifieront du fait de l'augmentation récente de 100 millions de dollars de l'aide fournie par les Etats-Unis. Mon pays a exprimé sa conviction que la Cour internationale de Justice se saisira à nouveau de la question relative à l'indemnisation de la République du Nicaragua et qu'elle se prononcera en faveur du Nicaragua.

Au cours de ses intenses discussions cette année, le Conseil de sécurité a entendu un grand nombre de déclarations qui reflètent la volonté sans équivoque de la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies de respecter les principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et des obligations souscrites sur le plan international. Nous notons avec plaisir que la Cour internationale de Justice a une fois de plus souligné explicitement dans son arrêt l'importance vitale de respecter les normes civilisées des relations entre Etats dans l'intérêt d'un avenir de paix et de sécurité dans le monde.

La Cour internationale de Justice a examiné cette affaire en fonction notamment du principe du non-recours à la force, de la non-ingérence et du droit à la légitime défense collective, et a tiré des conclusions non équivoques quant au caractère illégal des actes perpétrés par les Etats-Unis contre le Nicaragua. La Cour a signalé qu'une large acceptation des pratiques analogues à celles des Etats-Unis entraînerait un affaiblissement des principes fondamentaux du droit international et qu'en conséquence l'arbitraire absolu régnerait dans les relations internationales. Nous craignons que les événements survenus cette année ne confirment pleinement les inquiétudes de la Cour internationale de Justice.

La Tchécoslovaquie appuie entièrement les efforts diplomatiques déployés par les pays d'Amérique latine pour trouver une solution juste et pacifique à la situation en Amérique centrale. Les efforts du Groupe de Contadora ont suscité à juste titre la confiance et le respect de la communauté internationale. Il est

M. Kulawiec (Tchécoslovaquie)

indispensable que le processus de Contadora se poursuive sans ingérence extérieure. Nous nous opposons à l'établissement d'obstacles artificiels, sous quelque prétexte que ce soit, pour entraver l'aboutissement des efforts du Groupe de Contadora en cherchant à créer des structures qui pourraient contrecarrer ces efforts. A cet égard, je dois rappeler que dès la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation tchécoslovaque avait signalé le danger que présentaient les tentatives faites pour raviver les vieux pactes militaires concernant cette région, notamment le pacte de CONDECA. Notre position demeure valable aujourd'hui.

Nous estimons qu'il est grand temps que l'interventionnisme des Etats-Unis et les études dangereuses du Pentagone sur une agression directe des Etats-Unis menée par une force comprenant jusqu'à 100 000 hommes cèdent le pas à la nécessité urgente de préserver la paix et de respecter les normes du droit. Il est grand temps que les Etats-Unis, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, agissent en tenant dûment compte de leur responsabilité envers la communauté internationale tout entière. Le Conseil de sécurité a devant lui une tâche extrêmement difficile qui consiste à s'acquitter de ses obligations. L'attitude du Conseil à l'égard du projet de résolution inspiré des conclusions de la Cour internationale de Justice montrera comment il aura réussi à s'acquitter de cette tâche.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a déjà eu l'occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à vos fonctions au début de ce mois, mais nous voudrions vous exprimer à nouveau notre profonde reconnaissance pour les efforts que vous avez déployés au cours de ce mois de juillet très chargé. Nous voudrions également vous rendre hommage pour la compétence et l'expérience dont vous avez fait preuve en dirigeant les débats du Conseil.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner une nouvelle plainte du Nicaragua contre les Etats-Unis d'Amérique. La plainte précédente a été présentée au Conseil il y a un mois à peine. Le Conseil a déjà tenu de nombreuses

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

réunions au sujet des menaces et des actes d'agression de la part des Etats-Unis à l'encontre du Nicaragua, du minage de ses ports, de l'imposition d'un embargo commercial contre ce pays et du financement et de l'entraînement des mercenaires afin de saper sa souveraineté et de renverser son régime révolutionnaire et progressiste.

La plainte examinée aujourd'hui est présentée par le Gouvernement du Nicaragua contre les Etats-Unis. Toutefois, elle ne se limite pas à ces deux parties, à la région de l'Amérique centrale ni aux menaces à la paix et à la sécurité dans cette région seulement. La plainte examinée aujourd'hui concerne des menaces pour le système juridique international et le régime des obligations et des conventions internationales. Ce matin nous avons entendu le président Ortega demander au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et aux Etats-Unis de respecter la décision de la Cour internationale de Justice, d'accepter les arguments invoqués par les juges et de cesser immédiatement leurs activités militaires au Nicaragua et contre celui-ci.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Les autorités de la Cour ont également demandé aux Etats-Unis de cesser d'appuyer, de financer et de former les mercenaires et contre-révolutionnaires qui luttent contre la révolution nicaraguayenne.

Le Gouvernement des Etats-Unis a rejeté l'arrêt de la Cour internationale de Justice. Le représentant des Etats-Unis, au Conseil, a également exprimé son rejet de cet arrêt et a même nié à la Cour internationale de Justice toute compétence en la matière. Le prétexte de légitime défense invoqué par le Gouvernement des Etats-Unis s'est révélé peu solide et n'a convaincu personne. Nul ne peut croire qu'un géant tel que les Etats-Unis d'Amérique puisse craindre les menaces émanant d'un petit Etat non aligné, épris de paix, comme le Nicaragua. De tels arguments et justifications sont les prétextes bien connus qu'avancent les Etats-Unis pour manifester l'insatisfaction et le mécontentement que leur causent Etats qui s'engagent dans des voies politiques indépendantes. Ces arguments et prétextes sont devenus la marque de fabrique de la politique des Etats-Unis d'Amérique pour étouffer la volonté des peuples et imposer le règne de la force sur le droit.

Si le Conseil ne met pas fin à cette politique de force et d'arrogance, toutes les valeurs civilisées et humaines et tous les principes juridiques internationaux reconnus, dont le plus important est le principe de la coexistence pacifique entre les Etats dans le cadre de la coopération internationale, disparaîtront. Si nous permettons que le principe de la primauté de la force règne dans les relations internationales, les principes sur lesquelles repose notre organisation internationale seront compromis et la paix et la sécurité internationales menacées. Si les Etats-Unis veulent vivre dans une société civilisée au sein de laquelle les règles de la coexistence pacifique entre les Etats prévalent et où les Etats peuvent adopter le système politique et économique de leur choix, ils doivent immédiatement mettre fin à toute ingérence dans les affaires intérieures d'Etats indépendants. Le Nicaragua et d'autres pays du monde voudraient vivre en paix, à l'abri de toute menace de l'extérieur.

Les Etats-Unis d'Amérique doivent se rendre compte que la politique consistant à financer des agents, à implanter et à appuyer des régimes raciste et à les appuyer dans différents domaines ne saurait en aucune façon servir la cause de la paix dans le monde.

En appuyant le régime d'apartheid en Afrique du Sud, ils cherchent simplement à contrecarrer les aspirations du peuple africain à la liberté et à

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

l'indépendance. En appuyant le régime raciste sioniste en Palestine occupée et en lui apportant un appui militaire et financier, ils portent aussi un coup aux aspirations du peuple arabe à la liberté, à la souveraineté et à l'indépendance. La politique de force et d'hégémonie que les Etats-Unis poursuivent dans différentes parties du monde est méprisable.

La communauté internationale a condamné les menaces et les actes d'agression. Le bombardement de la Libye par des bombardiers américains, qui avait pour cibles des objectifs civils et a provoqué la mort de civils innocents, est le fait du Gouvernement des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont utilisé leur droit de veto au Conseil pour couvrir leurs agents en Afrique australe et en Palestine occupée; tout cela ne peut que saper les bases sur lesquelles repose notre organisation internationale et va à l'encontre du règne de la justice et du droit dans le monde.

La paix en Amérique centrale ne peut se concrétiser par l'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua ou par la pose de mines par les Etats-Unis dans les ports nicaraguayens. Elle ne peut non plus intervenir par la fourniture d'une aide à des mercenaires qui cherchent à renverser la révolution nicaraguayenne. L'instauration de la paix ne peut être réalisée que grâce à un dialogue constructif et par la reconnaissance du droit des peuples d'Amérique centrale à l'autodétermination ainsi que grâce à des efforts internationaux, notamment ceux du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui - efforts qui visent à trouver une solution politique et pacifique à la crise en Amérique centrale.

Ma délégation lance un appel au Conseil pour qu'il assume ses responsabilités dans ces moments difficiles. La défense du régime juridique international est l'une des tâches primordiales du Conseil. Il est vrai qu'en l'occurrence le Nicaragua est directement en cause; mais, dans sa plainte, le Nicaragua représente la cause de tous les Etats, notamment des petits Etats. Si le Conseil de sécurité pouvait obtenir des Etats-Unis qu'ils respectent l'arrêt de la Cour internationale de Justice, la cause de la défense du régime juridique international marquerait un succès. Mais si le Conseil de sécurité ne réussit pas dans cet effort, ce sera alors un coup porté aux fondements mêmes du régime international juridique.

En conclusion, mon peuple est entièrement solidaire du peuple du Nicaragua et mon gouvernement du Gouvernement du Nicaragua. Notre lutte est une, identique; c'est une lutte pour la liberté et l'indépendance.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

La représentante du Nicaragua a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je la lui donne.

Mme ASTORGA GADEA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Nous avons écouté très attentivement le représentant des Etats-Unis et une fois de plus nous avons entendu une litanie d'accusations, de mensonges, de désinformations et de distorsions, sur la base desquels le Gouvernement des Etats-Unis essaie de justifier son agression contre mon pays.

En l'absence totale de base juridique, politique ou morale pour justifier leur politique d'agression contre le Nicaragua, les Etats-Unis prétendent détourner l'attention de la communauté internationale et éluder leurs responsabilités en accusant le Nicaragua de faux crimes et d'attitude illégales ou incorrectes sur le plan international.

Ces mêmes arguments avancés aujourd'hui par le représentant des Etats-Unis ont également été invoqués à la Cour internationale de Justice par les Etats-Unis. Le 27 juin 1986, la Cour a rendu son arrêt, un arrêt clair et catégorique qui ne prête à aucun doute. Ce matin, le Président du Nicaragua a présenté en détail les considérations principales de la Cour et les conclusions essentielles auxquelles elle est parvenue. Je me contenterai de n'en citer que quelques-unes.

Elle déclare dans son principal examen

"La Cour décide" - et c'est très important - "que les Etats-Unis d'Amérique, en entraînant, armant, équipant, finançant et approvisionnant les forces contre-révolutionnaires, et en encourageant, appuyant et assistant de toute autre manière des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci, ont, à l'encontre de la République du Nicaragua, violé l'obligation que leur impose le droit international coutumier de ne pas intervenir dans les affaires d'un autre Etat."

Mme Astorga Gadea (Nicaragua)

En ce qui concerne la légitime défense collective, l'article 2 du dispositif de l'arrêt de la Cour internationale de Justice rejette la justification avancée à cet effet par les Etats-Unis. Et, plus important encore, il est affirmé que les preuves qui ont été fournies par les Etats-Unis n'étaient pas suffisantes pour convaincre la Cour que le Gouvernement du Nicaragua était responsable d'avoir fourni des armes aux révolutionnaires salvadoriens.

Il apparaît clairement que ce n'est pas le Nicaragua qui est le pays agresseur. Il est évident également que les Etats-Unis sont les seuls qui commettent des agressions en Amérique centrale, qu'ils sont les seuls qui violent l'intégrité territoriale, la souveraineté et le droit à l'autodétermination des peuples. Et ce n'est pas nous, le Nicaragua, qui le disons mais la Cour internationale de Justice.

Il est affligeant de voir que le Gouvernement des Etats-Unis, qui se prétend si respectueux du droit international, viole ce droit de façon flagrante en ce qui concerne mon pays. Il est affligeant de voir que la politique des Etats-Unis est d'utiliser de façon sélective le droit international et de l'appliquer dans certains cas et pas dans d'autres.

Quant à nous, nous regrettons également qu'aujourd'hui le représentant américain ait réaffirmé que les Etats-Unis poursuivront imperturbablement leur politique d'agression contre mon pays, qu'ils continueront de commettre des attentats et des assassinats contre mon peuple au nom de cette démocratie et de cette liberté qu'ils prétendent défendre. En ce qui nous concerne, nous continuerons de rechercher le dialogue, la négociation, l'accord, et nous sommes prêts, si les Etats-Unis le sont aussi, à rechercher des mécanismes pour régler nos différends de façon bilatérale. Le Nicaragua est prêt à oeuvrer pour la paix, comme il l'a amplement prouvé au cours des années.

Même maintenant, il est encore temps pour les Etats-Unis de modifier leur attitude, de changer et de devenir une nation respectueuse de l'ordre juridique international et des droits des moins puissants, et ils peuvent respecter l'arrêt de la Cour internationale de Justice en mettant immédiatement fin à toutes les actions militaires et paramilitaires menées au Nicaragua et contre ce pays. Nous nous tenons prêts à suivre ces voies de la compréhension et de la solution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit pour cette séance.

La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de cette question aura lieu demain, 30 juillet 1986, à 11 heures.

La séance est levée à 17 h 5.